

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Umweltschutz
Schlagworte	Bodenschutz
Akteure	Bourgeois, Jacques (fdp/plr, FR) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Flückiger, Bernadette
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Flückiger, Bernadette; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Umweltschutz, Bodenschutz, 2019 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Klimapolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

SBV	Schweizerischer Bauernverband
VBBö	Verordnung über Belastungen des Bodens
NET	Negativemissionstechnologien
DZV	Direktzahlungsverordnung

USP	Union Suisse des Paysans
OSol	Ordonnance sur les atteintes portées aux sols
NET	Technologies d'émission négative
OPD	Ordonnance sur les paiements directs

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Klimapolitik

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Jacques Bourgeois (fdp, FR) forderte den Bundesrat mittels Postulat «**Kohlenstoffsequestrierung in Böden**» auf, eine Analyse zu erstellen, in welcher das Potenzial der verschiedenen Böden in der Schweiz, langfristig Kohlenstoff zu speichern, untersucht wird. Zudem verlangte Bourgeois unter anderem, dass der Bericht auch auf Anreize und Programme eingehe, die die Bodenbesitzerinnen und Bodenbesitzer dazu bewegen würden, Massnahmen zu ergreifen, um Kohlenstoff im Boden zu binden – zum Beispiel durch die Ausstellung von CO₂-Zertifikaten.

Der Bundesrat erläuterte in seiner Stellungnahme, dass der Aufbau von CO₂-Senken in naher Zukunft nötig sei, um die im Übereinkommen von Paris festgehaltenen Klimaziele erreichen zu können. Obwohl bisherige Arbeiten nahelegten, dass das Potenzial zur Erhöhung des Bodenkohlenstoffgehalts in landwirtschaftlich genutzten Böden der Schweiz begrenzt sei, könnten in einem Bericht Bewirtschaftungsmassnahmen identifiziert werden, welche es erlauben würden, den Gehalt mindestens beizubehalten. Im Rahmen des Nationalen Forschungsprogramms «Nachhaltige Nutzung der Ressource Boden» (NFP 68) sei bereits darauf hingewiesen worden, dass flächendeckende bodenkundliche Daten erhoben werden müssten, um das Potenzial der Böden zur langfristigen Speicherung von organischem Kohlenstoff quantifizieren zu können. Folglich beantragte der Bundesrat die Annahme des Postulats.

Der Nationalrat nahm den Vorstoss in der Herbstsession 2019 stillschweigend an.¹

BERICHT
DATUM: 01.04.2023
KAREL ZIEHLI

La Confédération s'est engagée, dans le cadre de l'Accord de Paris mais également au vu de sa Stratégie climatique à long terme, à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Toutes les émissions de CO₂ ne pouvant être évitées, des solutions de captage de ce gaz devront être implémentées. L'une d'elle consiste à **piéger le carbone dans la matière organique des sols suisses** par le biais de résidus de récolte ou de biochar (charbon végétal), une technique appartenant aux «technologies d'émission négative» ou NET. C'est précisément ce potentiel-là qui a été analysé dans le **rapport** délivré par le Conseil fédéral en réponse au postulat Bourgeois (plr, FR) 19.3639.

L'importance des sols pour le climat avait déjà été reconnue dans le cadre de la Stratégie Sol Suisse adoptée par le Conseil fédéral en 2020, tant pour la lutte contre les changements climatiques que pour la mitigation des effets. Pour autant, les pertes de matière organique sont immenses selon des estimations émanant de la littérature scientifique. Ainsi, depuis les débuts de l'agriculture au néolithique, les sols agricoles «auraient perdu entre 36 et 78 pour cent de carbone dans les 30 premiers centimètres, et entre 25 et 61 pour cent dans le premier mètre» à travers le globe. Ce phénomène touche bien entendu également la Suisse et s'explique en grande partie par un manque d'apport en engrais organiques ou en résidus de cultures après les récoltes. En plus de ces pertes, il a été constaté que si les sols perdent plus de matière organique qu'ils n'en reçoivent, alors ils deviennent une source de CO₂.

Le rapport revient sur différents types de sols et leur potentiel de séquestration de CO₂. S'agissant des sols agricoles, le rapport énumère une série de bonnes pratiques permettant de séquestrer le carbone, notamment celle de l'agriculture de conservation consistant à réduire au maximum le travail de labour du sol, à faire usage d'une fertilisation organique et à pratiquer une «large rotation des cultures». D'autres mesures, à l'image de la couverture végétale des sols, sont d'ores et déjà encouragées dans l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), tandis que l'efficacité d'autres mesures doit encore être analysée (labour profond, biochar).

Le potentiel de séquestration du carbone par les marais, bien qu'historiquement importante, est jugée faible, de par la lenteur des processus de formation de la tourbe. Les sols forestiers sont, eux, proches de la saturation en carbone, les forêts suisses connaissant des taux parmi les plus élevés d'Europe. C'est dans les sols forestiers que se situe le plus grand stock, et largement, de carbone organique. Malgré tout, le réchauffement climatique met cet équilibre en danger. Dans les villes, la séquestration du CO₂ pourrait passer par la végétalisation des toitures et l'ajout de biochar sous les routes nouvellement construites. Finalement, les sols naturels minéraux (prairies, zones rudérales et alluviales) risquent plutôt une perte de carbone organique des sols par la

décomposition de l'humus à cause des changements climatiques. Toutefois, le Conseil fédéral arrive à la conclusion qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances, de déterminer le potentiel de stockage total des sols suisses.

Par la suite, le rapport aborde les différents outils législatifs existants, arrivant à la conclusion qu'il n'existe aujourd'hui «aucune clause visant à renforcer le maintien du carbone organique des sols ou à promouvoir la séquestration du carbone dans les sols». Toutefois, depuis la révision de l'ordonnance sur le CO₂ au printemps 2022, la séquestration du carbone dans le sol «est admise en tant que mesure de compensation», pour autant qu'il soit possible d'en garantir le piégeage durant 30 années au moins. En raison des difficultés techniques et de la durée des projets, les certificats CO₂ pour la séquestration du carbone dans les sols restent complexes. Il serait possible, en guise d'alternative, d'inciter les paysannes et paysans à préserver la fertilité de leurs sols.

Finalement, le rapport esquisse une série de mesures qui pourraient être mises en place pour améliorer la situation. Elles se déclinent de trois manières : premièrement, l'optimisation de la gestion des sols organiques et des sols agricoles minéraux, deuxièmement, l'évaluation et l'adaptation des instruments légaux et troisièmement, la sensibilisation et l'avancement de l'état des connaissances. Dans son communiqué de presse, le Conseil fédéral insiste sur l'importance des bonnes pratiques agricoles et sur la révision prévue de l'ordonnance sur les atteintes portées au sol (OSol) pour «ancrer la conservation de la matière organique dans la législation». Le Conseil fédéral déconseille, en revanche, l'usage du charbon végétal, l'état de la recherche sur les effets à long terme étant pour l'heure lacunaire.

Finalement, la séquestration du carbone dans les sols a également fait l'objet d'une étude menée par Agroscope, qui a constaté que les méthodes de cultures extensives et biologiques absorbaient plus de CO₂ que les cultures intensives et conventionnelles, alors que l'inverse était présumé jusqu'alors. Les conclusions tirées par le Conseil fédéral dans le rapport sur le postulat Bourgeois le rappellent : l'agriculture a un grand rôle à jouer dans ce domaine, ce que l'USP reconnaissait il y a quelques années déjà. Et c'est dans cette optique que l'organisation agricole vaudoise Prométerre a analysé le bilan carbone d'une vingtaine de fermes du canton, afin de déterminer, entre autres, le potentiel d'absorption des sols agricoles. Les premiers résultats sont positifs, alors que 500 autres fermes vont se soumettre à un tel bilan ces prochaines années. ²

1) AB NR, 2019, S. 1937

2) Rapport du Conseil fédéral du 29.3.23